

Common Letter from the NGOs to the President of the General Assembly

June 25, 2007

H.E. Sheikha Haya Rashed Al Khalifa of Bahrain
President, United Nations General Assembly
United Nations
New York, New York 10017

Your Excellency,

We are writing in regard to the UN Declaration on the Rights of Indigenous Peoples. We understand that you have received a number of proposals concerning the Declaration. As international human rights organizations, we believe it is crucial that this long overdue human rights instrument be brought forward for final adoption as already adopted by the UN Human Rights Council.

The principles and provisions of the Declaration have been exhaustively debated within the UN system over the past two decades. The text adopted by the UN Human Rights Council on 29 June 2006 enjoys wide support among the states and Indigenous peoples' organizations that had actively participated in the UN Working Group tasked with its completion.

The danger that further negotiation of the text will lead to endless delays in its adoption is amply illustrated by the proposal that has been presented to your office on behalf of the African group of states. The African group proposal amends more than 30 provisions developed through years of careful deliberation in the Working Group and eventually adopted by the UNHRC. In addition, Canada is now calling for renegotiation of provisions that Canadian diplomats had actively promoted at the final Working Group session. We wish to state that we do not support any process that would re-open the text for amendments.

On 10 May, an alternative was proposed by Mexico on behalf of the co-sponsor group. In this proposal, the text adopted by UNHRC would be preserved without further debate while legitimate state concerns would be accommodated through the language of the resolution itself. On 18 May, the international Indigenous Peoples' caucus supported such an approach in their statement to the UN Permanent Forum on Indigenous Peoples.

The Declaration does not create new rights, but sets minimum international human rights standards specific to the reality of Indigenous peoples. As a statement of common principles and aspirations, the adoption of the Declaration would mark an important step toward addressing the deep-rooted prejudice and discrimination that has led to widespread human rights violations against Indigenous peoples worldwide.

It is our considered opinion that the attention of the international community would be best directed toward upholding these principles, rather than injecting further compromises that erode Indigenous support, undermine the integrity of the Declaration, and derogate from international human rights law.

Our organizations welcome the appointment of Ambassador Davide Jr. of the Philippines to enable the current consultations to be brought to a timely conclusion. It is our hope that once these consultations are complete, it will be possible to proceed to final adoption of the Declaration as already adopted by the Human Rights Council. We respectfully urge you to support the proposal brought forward by Mexico, Norway, and other co-sponsors to enable adoption of this needed and long overdue human rights instrument before the end of the current session.

Respectfully submitted,

Amnesty International
Canadian Friends Service Committee (Quakers)
International Service for Human Rights
International Work Group on Indigenous Affairs
KAIROS: Canadian Ecumenical Justice Initiatives
Netherlands Centre for Indigenous Peoples
Rights & Democracy



Lettre conjointe des ONG à la Présidente de l'Assemblée Générale

Le 25 juin 2007

S.E. Mme Haya Rashed Al-Khalifa du Bahreïn
Présidente, Assemblée générale des Nations Unies
Nations Unies
New York, New York 10017

Votre Excellence,

Nous vous écrivons à propos de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones. Nous croyons comprendre que vous avez reçu un certain nombre de propositions concernant la Déclaration. En tant qu'organisations internationales de défense des droits humains, nous pensons qu'il est grand temps que cet instrument essentiel de droits humains soit soumis pour adoption finale tel qu'il a été adopté par le Conseil des droits de l'homme des Nations Unies.

Au cours des deux dernières décennies, les principes et les dispositions de la Déclaration ont fait l'objet d'un débat exhaustif au sein du système des Nations Unies. Le texte adopté par le Conseil des droits de l'homme des Nations Unies, le 29 juin 2006, jouit d'un vaste soutien parmi les États et les organisations autochtones ayant activement participé au Groupe de travail de l'ONU qui avait été chargé de son élaboration.

Le danger que d'autres négociations sur le texte mènent à d'interminables retards dans son adoption est amplement illustré par la proposition qui vous a été soumise au nom du groupe des États africains. Le groupe africain propose des amendements à plus de 30 dispositions, qui ont été élaborées au fil de nombreuses années de minutieuses délibérations au sein du Groupe de travail avant d'être finalement adoptées par le CDHNU. De plus, le Canada demande maintenant une renégociation de dispositions dont les diplomates canadiens avaient fait activement la promotion lors de la session finale du Groupe de travail. Nous tenons à affirmer que nous n'appuyons aucunement les démarches visant à rouvrir le texte pour y apporter de nouveaux amendements.

Le 10 mai dernier, une solution de rechange a été proposée par le Mexique au nom d'un groupe de plusieurs États ayant coparrainé cette proposition. La proposition suggère que le texte adopté par le CDHNU soit préservé sans débats supplémentaires, et que les préoccupations légitimes des États soient indiquées dans certains passages de la résolution elle-même. Le 18 mai, le caucus international autochtone a fait part de son appui à cette approche dans une déclaration à l'Instance permanente des Nations Unies sur les questions autochtones.

La Déclaration ne crée pas de nouveaux droits, mais établit des normes internationales minimales en matière de droits humains qui s'appliquent spécifiquement à la réalité des peuples autochtones. Parce que la Déclaration constitue l'affirmation d'aspirations et de principes communs, son adoption serait un pas important vers le règlement de la marginalisation et de la discrimination profondes qui ont mené à des violations généralisées

des droits humains des peuples autochtones partout dans le monde.

Après avoir mûrement réfléchi, nous sommes d'avis que les efforts de la communauté internationale auraient avantage à porter sur le maintien des ces principes plutôt que sur l'introduction de nouveaux compromis qui auront pour effet de miner le soutien des peuples autochtones à la Déclaration et de compromettre son intégrité, tout en constituant une dérogation au droit international relatif aux droits humains.

Nos organisations ont appris avec plaisir la nomination de l'ambassadeur Davide Jr., des Philippines, qui permettra aux présentes consultations d'en arriver à une conclusion rapide. Nous espérons qu'une fois ces consultations terminées, il sera possible de procéder à l'adoption finale de la Déclaration telle qu'elle a déjà été adoptée par le Conseil des droits de l'homme. Nous vous demandons respectueusement de soutenir la proposition présentée par le Mexique, la Norvège et les autres pays qui la coparrainent afin de permettre enfin l'adoption de cet instrument essentiel de droits humains avant la fin de la présente session.

Veuillez agréer, Votre Excellence, l'expression de nos sentiments les plus respectueux.

Amnistie Internationale

Canadian Friends Service Committee (Quakers)

International Service for Human Rights

Groupe international de travail pour les peuples autochtones

KAIROS : Initiatives canadiennes œcuméniques pour la justice

Centre néerlandais pour les peuples autochtones

Droits et Démocratie

